



## DÉCISION N° 2022-602

**Objet** : Passation d'un marché avec Madame Nathalie Doyen pour une conférence intitulée «Parents : mieux accompagner votre enfant dans ses choix d'orientation dès le collège» le 19 novembre 2022 à la médiathèque.

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la médiathèque de poursuivre le partenariat avec le Bureau Information Jeunesse de la ville en proposant une offre complémentaire aux événements organisés par le BIJ, tels que le Bar de l'orientation ou les conférences «Bien choisir son orientation après la 3e» et «Parcoursup»,

**CONSIDÉRANT** le souhait d'apporter des outils supplémentaires aux parents d'élèves et aux élèves dans leur réflexion au sujet de l'orientation scolaire et de répondre à leurs questionnements,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la médiathèque de s'inscrire dans une démarche favorisant l'information des parents et publics jeunes en concertation avec le Bureau Information Jeunesse en valorisant ses collections documentaires sur ce sujet,

**CONSIDÉRANT** que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec Madame Nathalie Doyen, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

**CONSIDÉRANT** que l'offre remise par Madame Nathalie Doyen est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

**CONSIDÉRANT** que la Commune a décidé d'attribuer le marché à Madame Nathalie Doyen pour cette prestation,

## DÉCIDE

**Article 1 :** de signer le marché entre la Commune de Vélizy-Villacoublay représentée par son maire, Pascal Thévenot et Nathalie DOYEN, psychopédagogue, demeurant 1 rue des ormeaux, 78340 les Clayes-sous-Bois, pour une conférence qui se déroulera le samedi 19 novembre 2022 à 10h00 en salle Icare.

**Article 2 :** les renseignements et inscriptions à la rencontre-conférence s'effectueront à la médiathèque et auprès du Bureau Information Jeunesse.

**Article 3 :** le montant du marché s'élève à 250 € T.T.C (non assujetti à la T.V.A.). Cette somme est prévue au budget primitif 2022 (6228-321).

**Article 4 :** la logistique technique et l'accueil du public seront assurés par la Médiathèque.

**Article 5 :** le marché prend effet à compter de sa notification.

**Article 6 :** le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 11/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221014-DEC\_2022\_602-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

acte affiché du 14/10/2022 au 17/12/2022